

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

ANGLETERRE.

Londres, le 26 juin. — Hier a eu lieu une grande vue des volontaires enrôlés pour le service de la reine d'Espagne. Le nombre des recrues est déjà de près de mille hommes, pour la plupart vieux soldats. Leur petit uniforme leur a été remis par des adjudans et sergens-majors chargés de l'enrôlement.

— Par suite de l'impossibilité d'achever pour demain les équipemens nécessaires, le premier bataillon des troupes anglaises auxiliaires qui devait être expédié dimanche, ne mettra à la voile que mardi. Le second bataillon partira probablement le lendemain.

— Le colonel De Lacy-Evans est fort occupé de l'expédition d'Espagne; il l'accompagnera jusqu'à Bayonne, où il paraît que les troupes s'arrêteront jusqu'à l'achèvement de l'enrôlement en Angleterre. Les fils du colonel rejoindra l'expédition en Espagne.

— On dit que le roi Othon doit épouser une princesse d'Autriche; un ambassadeur autrichien est arrivé en effet il y a peu de temps à Athènes. On prétend que la princesse destinée au jeune roi est celle dont le projet de mariage avec le prince héréditaire de Bavière paraît devoir être abandonné. (*Globe.*)

— Voici quelques détails ultérieurs sur l'explosion dans la houillère de Wallsend, près de Newcastle :

« Samedi soir on était parvenu à retirer quatre ouvriers qui vivaient encore; mais ils étaient plus ou moins brûlés et paraissaient avoir l'esprit aliéné, sorte qu'on n'a pu tirer d'eux aucune information; cependant on espère les sauver. La cuisse de l'un d'eux a dû être amputée. Lundi, le nombre des hommes retirés était de 86; on désespère qu'il y en ait aucun de vivant parmi les 14 qui sont dans la fosse. Le jury du coroner s'occupe de l'enquête sur cet événement. »

CHAMBRE DES COMMUNES.

Séance du 25 juin. — Lord Mahon a présenté la motion qu'il avait annoncée pour demander la communication de la copie de l'ordre du conseil relatif aux enrôlemens pour le service de la reine Isabelle, et des copies de toutes les notes échangées à ce sujet entre le gouvernement de S. M. et l'ambassade d'Espagne en Angleterre.

Lord Palmerston commence par déclarer qu'il ne s'opposera pas à la motion, et que le gouvernement ne peut que gagner à la publicité des actes relatifs à cet objet; il croit voir dans les discours préopinants que, tout en se déclarant en faveur de la cause constitutionnelle en Espagne, il ne se sent pas fâché de la voir succomber. Ce que le noble lord a dit du nombre des troupes envoyées en Espagne, dans d'autres circonstances, ne s'applique pas aux circonstances actuelles, où 10 à 12,000 hommes seulement sont en armes pour s'opposer à l'ordre établi.

Il ne s'agit pas maintenant d'envoyer une armée anglaise en Espagne, mais de permettre seulement aux sujets anglais de s'enrôler au service de la reine d'Espagne, et les troupes ainsi levées appartiennent à la puissance qui les paie et dont elles portent le cocarde. Entre de pareilles forces et une armée étrangère, il existe une différence si palpable qu'il est étonnant qu'on puisse les confondre. Il est de l'intérêt de l'Angleterre que la cause de la reine Isabelle triomphe, et que le traité de la quadruple alliance reste en vigueur.

Depuis la révolution de juillet en France, l'Europe est divisée en des parties sinon hostiles, du

moins divergentes; les membres de chacune ont agi d'accord selon leurs principes respectifs, et s'il n'y a pas eu de guerre, c'est que tous les gouvernemens européens sentent la nécessité de maintenir la paix et d'écartier tout ce qui pourrait la rompre. A mon avis, dit lord Palmerston, il n'y a pas de meilleure garantie pour le maintien de la quadruple alliance, fondée, non sur des vues intéressées, mais sur l'intention de conserver la paix de l'Europe et l'indépendance des états qui en font partie.

Quant à la solde des volontaires, le gouvernement anglais ne s'en mêle pas. Je regrette que le noble lord se soit servi de l'expression de *marcenaires*, en parlant de braves et honorables gens qui ne méritent pas une pareille épithète.

Je termine en déclarant que le gouvernement de S. M. a agi avec prudence, d'après une saine politique et dans l'intérêt du pays, en prenant la mesure en question, et je dois ajouter que j'admire, pour ma part, les braves qui embrassent la cause de la reine d'Espagne, et que je leur souhaite tout le succès que j'attends de leurs efforts.

Le colonel Evans échange quelques explications avec lord Mahon sur les expressions employées par ce dernier.

Sir Robert Peel prend la parole : Je reconnais, dit-il, que par le traité de la quadruple alliance, l'Angleterre est tenue de fournir l'assistance d'une force navale, si elle est demandée; mais je pense que cette assistance ne pourrait pas être donnée.

Je ne peux pas comprendre que les intérêts nationaux soient favorisés par cette expédition. Elle ne diffère pas en principe d'une intervention militaire directe. Si cette expédition ne parvient pas à établir solidement le trône de la reine, aura-t-on recours à d'autres mesures? Comment se fait-il qu'avec une armée de 34,000 hommes et toutes les grandes villes en faveur de la reine, comme on le dit, on n'ait pas pu écraser l'insurrection?

L'orateur soutient que l'esprit du traité ne justifie pas une intervention militaire, ni de la part de l'Angleterre ni de celle de la France.

Lord Palmerston dit que le retour de don Carlos en Espagne a rendu nécessaires les articles additionnels au traité de la quadruple alliance. Un de ces articles porte que l'Angleterre s'engage à fournir à S. M. T. C. des armes, munitions, etc., que S. M. pourrait demander, et à l'assister par une force navale. Cet engagement identifie la Grande-Bretagne avec une des parties belligérantes autant que si elle était entrée dans la lutte avec des troupes.

Au surplus, ajoute lord Palmerston, le gouvernement anglais ne permet pas d'organiser et d'armer les volontaires en Angleterre; ils ne doivent être armés et organisés que quand ils seront hors du pays.

Après quelques autres débats, la motion de lord Mahon a été adoptée.

FRANCE.

Paris, le 28 juin. — On lit dans le *Journal des Débats* :

« Nous pouvons affirmer aujourd'hui que toutes les mesures dont nous avons parlé dans notre numéro d'hier, ont été arrêtées de la manière la plus formelle par le conseil des ministres, et si, jusqu'à présent, rien d'officiel n'a paru à ce sujet dans le *Moniteur*, c'est que les arrangemens financiers, relatifs à la cession de la légion étrangère à l'Espagne, ne sont point encore signés. Ils le seront demain ou après-demain.

Le cabinet anglais a fait savoir à notre gouvernement qu'il envoyait sur les côtes d'Espagne quatre

vaisseaux de ligne, trois frégates et dix ou douze bâtimens légers. Le même nombre de vaisseaux français va mettre à la voile pour la même destination.

Le général Desmichels a eu hier et aujourd'hui des conférences avec l'ambassadeur d'Espagne, le ministre de la guerre et le ministre de l'intérieur.

La mort de Zumalacarrégu y a produit une vive sensation dans tous les cercles politiques. Toutes les opinions s'accordent à faire l'éloge de cet homme extraordinaire, qui parvint à se créer une armée régulière et bien disciplinée, et à vaincre les meilleurs généraux connus de l'Espagne.

La perte de Zumalacarrégu y est le coup le plus funeste que pût recevoir le parti carliste; elle doit porter le découragement dans ses rangs, et peut remonter le moral des soldats de Christine.

Le premier effet de la nouvelle de cette mort doit être la levée du siège de Bilbao. Nous voulons croire que rien n'était décidé auparavant à ce sujet, puisque la dépêche télégraphique n'en parle pas. Un événement aussi important n'aurait pu être omis qu'à dessein; aussi quelques spéculateurs de la bourse prétendaient-ils que le gouvernement était informé de la prise de Bilbao, et qu'il s'était borné à faire connaître la mort de Zumalacarrégu y pour atténuer d'avance la sensation qu'aurait produite la nouvelle de ce succès des carlistes. Nous n'avons pas à défendre le ministère d'une réticence qui lui est assez familière en pareil cas; mais il est vraisemblable que c'est par une combinaison de ce genre, mais dans un but opposé, que la *Gazette* annonçait hier soir, sur la foi d'une lettre dont elle ne donne point la date, mais qu'elle dit arrivée par voie extraordinaire, que Bilbao est au pouvoir des troupes de Charles V. (*Courrier Franç.*)

Voici quelques détails biographiques sur Zumalacarrégu y, que nous empruntons à la *Gazette de France* :

« Don Thomas Zumalacarrégu y est né en 1789 à Ormaisteguy, petit village de la province de Guipuzcoa. Sa famille est une des plus distinguées du pays. A l'époque de l'invasion française il quitta Pampelune, où il faisait son droit, et il se rallia aux patriotes que commandait Mina. C'est donc à cet illustre général qu'il dut les premières leçons de cette guerre de partisans, où il devait plus tard lui tenir tête avec tant de succès.

En 1812 il quitta le régiment dans lequel il servait pour se ranger sous les ordres de Quesada sous lequel il gagna successivement les grades de chef de bataillon et de lieutenant-colonel. Après la guerre de 1813 il passa dans le régiment des ordres militaires. Ferdinand VII ayant remarqué dans une revue la bonne tenue de son corps, le nomma colonel et lui donna le commandement du régiment d'Estramadour quoiqu'il n'eût pas atteint le temps voulu par la loi pour obtenir ce grade.

Lors des événemens de la Granja, Quesada lui donna son congé comme suspect d'attachement aux prétendus droits de don Carlos.

Zumalacarrégu y était retiré à Pampelune, lorsque les événemens l'ayant rappelé à la vie active, don Carlos lui envoya le brevet de maréchal-de-camp, et, à son arrivée en Navarre, le nomma lieutenant général et major général de l'armée royale.

Zumalacarrégu y était d'une taille peu élevée, et commençait à avoir de l'embonpoint; sa physionomie pleine d'expression, des yeux vifs et perçans décelaient son heureuse organisation, des moustaches retroussées et de larges favoris lui donnaient un air très martial, son activité et sa vivacité

probité et de pa-

ère, modeste boulanger dans une ville toute occupée aux manuels, et où les études passaient alors pour de luxe que les fabricans eux-mêmes se permet-

n'ont garde de faire donner à son fils une

int bientôt nom. lieutenant par le général B...

L'armée autrichienne ayant envahi la Belgique en 1793,

(1) A la révolution de 1830, les cris de vive Fyon se sont souvent mêlés aux acclamations du peuple. Cette année encore, à la fête du bourgmestre de Verviers, une population nombreuse étant réunie sous les fenêtres de ce magistrat pour applaudir aux séénades que lui donnait le...

unité.

La faible opinion qu'avait de lui-même notre illustre compatriote, le pouvoir était loin de la partager : aussi n'eut-on aucun égard à cette lettre, qui ferait aujourd'hui non rougir, mais sourire de pitié tant d'amateurs de promotions, qui ont le bon esprit de ne point s'arrêter à peser leurs capacités.

(signe) JARDON.

étaient prodigieuses, sa mémoire étonnante : tout le personnel de son armée était mieux classé dans sa tête que sur les contrôles. D'un seul regard il faisait trembler toute son armée.

Il paraît que c'était un coup de feu tiré de bas en haut qui l'avait frappé pendant qu'il était à un balcon. La balle était entrée au mollet et s'était venue loger vers le genou ; un chirurgien anglais avait pratiqué l'extraction, et Zumalacarréguy avait voulu monter à cheval presque aussitôt ; mais bientôt il fut forcé au repos, et il paraît qu'il s'était retiré chez lui à Ormaiztegui. C'est sans doute là qu'il est mort.

Des lettres de Bayonne du 24, disent que Bilbao faisait encore bonne résistance le 23, et que Valdès y marchait avec des forces considérables. De son côté la *Gazette de France* en faisant remarquer la faible influence que la nouvelle de la mort de Zumalacarréguy a eue sur le cours de la bourse, dit qu'une lettre arrivée par voie extraordinaire, et écrite par le commandant de la croisière française, annonce que Bilbao est tombé au pouvoir des carlistes.

Il résulte des détails donnés par divers journaux sur la fin malheureuse de M. Gros, que depuis quelques jours il était soucieux et rêveur. Sa famille et ses amis attribuèrent ce changement aux fonctions de jurés qu'il remplissait depuis le 16 de ce mois. Jeudi, M. Gros se rendit, comme de coutume, au Palais de Justice, vers dix heures du matin. A huit heures du soir, il n'était pas rentré chez lui. Comme il n'y avait point de cause extraordinaire ce jour-là, on conçut de l'inquiétude. On envoya un domestique au Palais. Celui-ci revint annoncer que non-seulement l'audience était terminée, mais que M. Gros n'avait siégé dans aucune des affaires jugées.

On se mit alors en recherches de tous les côtés, et à minuit aucune nouvelle !... Nous nous trompons ; une seule, mais qui était bien de nature à ajouter à l'anxiété qu'on éprouvait déjà. M. Gros avait déposé depuis deux jours son testament chez son avoué, M. Guyot Sionnest. On ouvrit son secrétaire et on y trouva une lettre écrite par lui le matin. Il y parlait de mort, de mort prochaine. Il était urgent d'avertir l'autorité. Un ami de la famille se transporta chez M. le préfet de police. Des recherches furent ordonnées, le corps de M. le baron Gros a été trouvé dans la Seine, près Meudon. Son chapeau était déposé sur le rivage. A l'inspection du corps, on a supposé qu'il pouvait être dans l'eau depuis environ quatre heures. On croit que M. Gros a passé la nuit dans les environs, pour exécuter plus sûrement son déplorable projet.

Dans un moment où les solennelles discussions de la tribune ont fixé sur les divers modes d'enseignement l'attention publique, nous croyons devoir recommander à l'examen de tous les esprits sérieux, comme un essai digne d'encouragement à tous égards, la tentative faite par M. le prince Joseph de Chimay dans sa magnifique résidence de Ménars. M. de Chimay s'est proposé de réaliser le système de l'enseignement spécial, c'est-à-dire, de celui qui serait approprié aux diverses situations sociales et aux diverses carrières. Nous avons sous les yeux le prospectus du *Prytanée de Ménars*, c'est-à-dire le prospectus de l'une des divisions du Prytanée, celle du *Commerce et des Belles-Lettres*.

Nous ne pouvons en ce moment rendre un compte détaillé de ce vaste établissement ; mais déjà nous éprouvons le besoin de payer à son fondateur le juste tribut d'éloges qu'on doit à une œuvre si grande, si philanthropique, et qui doit à tout le moins hâter la solution d'un important problème ; les circonstances les plus favorables sont réunies. Dans une des plus belles provinces de France, à quarante lieues de Paris, sur les bords de la Loire, dans un site ravissant, en face de Chambord, s'élève le château de Ménars, au milieu d'un parc immense. A l'entrée de ce parc, à quelques pas du château, sont les bâtiments du Prytanée, constructions nouvelles, appropriées à cette éducation nouvelle, qu'appellent tant de vœux ardents et tant d'ingénieuses théories ; il s'est rencontré un homme qui, à 25 ans, avait assez sérieusement étudié les questions difficiles de l'éducation publique pour travailler à réaliser ces théories brillantes, et qui trouvait dans

sa fortune les moyens de l'entreprendre. Son nom, son rang, relèvent encore la grandeur de cette tentative.

La maladie de M. Pasquier prend malheureusement chaque jour plus de gravité, et il est fort douteux qu'il puisse de long temps continuer à diriger les débats pénibles et fatigans du procès d'avril. On s'occupe beaucoup maintenant, au ministère et ailleurs, de savoir quel sera son successeur dans la conduite de ces débats. (Impartial.)

Le mariage d'Adam Dedlitz, l'heureux propriétaire du château d'Hutteldorf, avec M^{lle} Anna Kalkbrunn, celle qu'il aimait avant d'avoir un château, et à laquelle il est resté fidèle, a été célébré le 17 mai, dans la chapelle du château. Cette fête favorisée par un temps magnifique, avait attiré un concours immense.

Dans le parc, était une table immense où des milliers de groupes se livraient gaîment au plaisir. Bientôt un toast fut porté au jeune seigneur d'Hutteldorf.

De groupe en groupe, ce toast fut transmis jusqu'aux extrémités du parc, c'était comme un tonnerre sans fin d'acclamations. Adam Dedlitz, vivement ému, fit alors signe qu'il voulait parler : « Mes amis, dit-il, j'étais pauvre et le ciel m'a fait riche ; pauvre, je n'avais que mon pain à partager avec le pauvre ; riche, c'est ma richesse que je partagerai avec lui : tels sont mes sentiments, ils ne varieront pas : ni l'éclat d'un titre, ni l'élevation de ma position nouvelle, ni les privilèges que ce rang inespéré me donne, rien, oh ! non, rien ne me fera oublier ma condition première d'obscur étudiant. Bien plus, je veux être encore l'étudiant de Munich ; je veux suivre une carrière qui me fournira de nombreuses occasions d'être utile à mon semblable, utile à ceux qui n'ont pas d'appui ; puisque j'ai commencé ma vie dans le travail, je veux la finir dans le travail. L'oisiveté mène au vice ; le travail nous maintient dans la vertu.

Ecoutez-moi bien, vassaux d'Hutteldorf, écoutez l'engagement que je prends dans ce beau jour, et en présence de la femme bien aimée à laquelle je viens de donner ma foi ; vassaux d'Hutteldorf, Adam Dedlitz ne sera jamais votre maître ; il sera votre frère à tous. »

On se ferait difficilement une idée de l'effet produit par ce discours. Les acclamations ont été aussi vives, lorsqu'on a vu arriver six couples dotés par Adam Dedlitz. D'élegans costumes avait été donné aux mariées par Mme. Dedlitz et chacune d'elles reçut une dot de 3000 fl. Un bal a terminé cette belle journée. Adam Dedlitz retourne finir ses études de droit à Munich, et il laisse sa famille dans son château.

BELGIQUE.

LIEGE, LE 30 JUIN.

AVIS.

Nous faisons part à nos lecteurs que nous nous proposons de donner une plus grande extension au format du *Politique*. De cette manière, il nous sera possible de varier davantage les matières et de développer certaines parties de la rédaction. Nous regrettons de n'être pas encore en mesure d'opérer ce changement avec le commencement du mois de juillet ; il aura lieu dans le cours du trimestre.

On a souvent manifesté la crainte de voir l'inexpérience financière de M. d'Huart entraîner l'administration dans quelque fausse mesure, dans quelque position difficile. Ces appréhensions semblent aujourd'hui se justifier. Nous avons rapporté hier un article de l'*Union* qui sans avoir de caractère officiel ou semi-officiel, paraît cependant puisé à des sources administratives ; s'il en est ainsi, on pourrait quasi affirmer qu'il y a véritablement déficit dans les recettes de l'état. Voici à ce sujet des réflexions fort justes que nous empruntons à l'*Emancipation* :

Dans la séance du 17 décembre, ne lit-on pas dans un discours de M. Meeus : « Si la proposition ministérielle est adoptée, j'ose prédire, et je n'aime pas à faire de prédictions, que, pendant l'année 1835, on n'obtiendra pas les droits de tonnage, d'enregistrement et d'accises perçus pendant l'an-

née 1834 ; que ces droits donneront un revenu inférieur à celui de 1834. Et telle est ma foi à cet égard, que j'ose vous assurer maintenant que ma prédiction sera vérifiée par l'expérience ? M. Devaux n'a-t-il pas dit à son tour : « La proposition du gouvernement n'atteindra pas le but qu'on se propose ; on l'éluera en grande partie. *Déjà les entrepôts se vident* ; à la fin de l'année ils se gorgeront au contraire. Ainsi au commencement et à la fin de l'année on tâchera d'éluera la loi et on l'éluera. Pour les droits d'enregistrement on peut faire la même objection ? » M. de Robaulx n'a-t-il pas fait remarquer que tous les négocians ayant des liquides soumis aux accises acquitteraient les droits avant le 31 décembre.

« Vous verrez, disait-il, que d'ici à trois jours on aura perçu plus de 100,000 francs au lieu de 10,000. C'est un mal en ce sens que les grands négocians vont écraser les petits. Vous ne devez pas, je crois, frapper les pauvres au bénéfice des riches. Si vous doutez de ce que j'avance, allez consulter les registres et vous verrez si cela n'est pas vrai. » M. de Brouckère, M. Jullien, M. Donny, M. Lardinois ont parlé dans le même sens. On trouve aujourd'hui tout naturel que leurs prédictions se soient réalisées, mais alors on faisait la sourde-oreille à leur avis, et on leur répondait que l'augmentation était si faible, qu'elle ne pouvait amener aucune interruption dans le cours ordinaire des affaires. Ce n'est pas la première fois d'ailleurs que l'événement donne raison à l'opposition. Mais il y a peu de jours on cherchait bien à démontrer que c'est l'opposition qui la première a demandé l'augmentation des impôts, on essaiera peut-être aujourd'hui de lui enlever le mérite de ses prévisions. »

Jusqu'à ce que le *Moniteur* ait parlé, nous nous abstenions d'affirmer que cette fois encore l'opposition ait eu raison ; nous ne nous faisons pas un trophée du silence du journal officiel. Si réellement il y a déficit, nous ne pensons pas qu'aucun journal, ami de son pays, trouve matière à s'en réjouir. Mais si les craintes se réalisent, nous ne serions pas seuls à y trouver une nouvelle preuve de la trop grande confiance que le ministre met en lui. Ce serait pour nous une occasion nouvelle de lui reprocher d'avoir persisté à laisser peser sur les contribuables une augmentation d'impôts dans laquelle le profit n'est pas en rapport avec l'odieux qu'il recueille. Nous serions plus fondés que jamais à déplorer l'aveugle obstination qui l'a empêché de laisser la chambre avant la clôture statuer librement sur la question du maintien de la perception et qui l'a poussé à renvoyer la session extraordinaire à une époque trop éloignée, pour que l'objet puisse être traité en temps utile. Enfin, nous lui rappellerions qu'avec moins de précipitation, il aurait pu, soit par la révision de la loi sur les distilleries, soit par la proposition de M. Rodenbach sur les denrées coloniales, et peut-être même avec les moyens ordinaires, faire face à des besoins encore incertains ; éviter ainsi d'imposer des privations à la classe ouvrière et de dépopuler l'administration. Après six mois de ministère, nous n'aurions pas songé à exiger de M. d'Huart une expérience à l'épreuve ; il a donc pu se tromper dans la question des dix centimes, et on le lui aurait pardonné ; mais s'il y a réellement déficit dans le produit, ce qu'on tolérera difficilement, c'est son entêtement à lutter contre des faits et son imprévoyance, car puisque la réduction du revenu des douanes et accises, du timbre et de l'enregistrement paraît aujourd'hui chose si simple et si naturelle, pourquoi donc il y a six mois vous êtes vous si obstinément refusé à ce que ces branches de l'impôt fussent exceptées de l'augmentation ?

On lit dans le *Nouvelliste de Verviers* :

« La journée d'hier a été signalée par plusieurs malheurs arrivés dans les environs de cette ville. La course aux chevaux qui a lieu annuellement à la St. Eloi, en Mont, commune de Dison, en a occasionné deux, dont un est, surtout, bien déplorable. Un vieillard, pour se dérober à la pluie qui tombait à verse, s'était assis contre une haie, près d'un cheval qui y était attaché par une courroie ; le maître étant arrivé pour délier son cheval, celui-ci se met à ruer et atteint de plusieurs coups

de pied le pauvre vieillard qui en est mort au moment même.

« Dans le même hameau, et le même jour, un wallon s'est battu contre un allemand; celui-ci a saisi son couteau et en a frappé l'autre qui a eu deux doigts coupés.

« On dit aussi qu'à Dison, une femme s'est noyée, mais nous manquons à cet égard de renseignements positifs. »

— On apprend de Verviers qu'on a fait retirer quelques-unes des assignations lancées contre des individus prévenus d'avoir troublé l'ordre dans la nuit du 9 au 10 juin et dans celle du 10 au 11.

— On écrit de Grammont: « Les compagnards même les plus âgés, s'accordent à dire qu'ils n'ont jamais vu la terre couverte d'autant de richesses. Les tiges de colza gémissent sous l'abondance de leurs graines, qui donneront une double et une triple récolte et dont la qualité sera bien supérieure à celle que fournissent les années ordinaires. Le seigle est d'une force extraordinaire, et la paille sera la plus longue qu'on ait jamais obtenue. Le froment est également beau et fort. Les lias touchent à leur maturité; on commence déjà à les tirer: ils donneront une très bonne étoffe. En général, tout se présente d'une manière très satisfaisante à la campagne. »

— La régence de Boom vient d'être autorisée, par un arrêté royal, d'ouvrir un marché de grains hebdomadaire, qui aura lieu tous les lundis.

— On écrit d'Alost, le 26 juin: « On a remarqué hier une aurore boréale très vive, qui est restée visible jusqu'à minuit.

— Par arrêté du 26 juin, le sieur Borguet (T.-J.), notaire à Jalhay, est autorisé à transférer temporairement, et jusqu'à décision ultérieure, sa résidence en la commune de Stembert, canton de Limbourg, arrondissement de Verviers.

— On écrit d'Anvers, le 24 juin:

« La goëlette belge *Leopold I^{er}*, appartenant à une maison de cette ville, lestée jusqu'à 31 palmes, a remonté la rivière jusqu'au *Senegato*, afin, dit-on, de faire une épreuve et sonder les passes. On ne connaît pas précisément le but de cette navigation d'essai, mais on dit que c'est pour s'assurer si les navires de mer peuvent monter jusqu'à Louvain. On prétend que le bourgmestre de Louvain et de hauts fonctionnaires étaient à bord. Ce serait un grand point de prospérité pour le commerce intérieur, si on pouvait réussir à faire arriver les navires au centre du pays. Notre port y perdrait; mais il ne faut pas d'égoïsme lorsqu'il s'agit de l'intérêt de toute une nation. » (*Mercur.*)

— On lit dans l'*Echo de la Frontière*:

« M. de Rigny, que les journaux de Paris envoyaient à Toulon, lorsque nous l'annoncions passant à Valenciennes et allant dans les propriétés de Mme. de Rigny, a été le 22 rendre visite au prince de Talleyrand, à Pont-de-Sains. Le comte de Mérode et sa famille, en ce moment à Trelon, se sont rencontrés avec le ministre chez le prince diplomate. Le 23, M. de Rigny est reparti pour la Belgique. M. de Talleyrand, dont l'activité semble s'accroître avec l'âge, quitte le 24 l'arrondissement d'Avesnes, où la vie est trop uniforme pour ses goûts, et a pris la route de Mons, allant, dit-on, aux eaux d'Aix la Chapelle. Les novellistes voient dans les voyages du prince des motifs politiques où il n'y a peut-être que des raisons de plaisir et de distraction. »

— Le nommé Albin Tack, accusé d'avoir assassiné son oncle le notaire Tack, à Oost-Roosebeke, près de Courtrai, a été acquitté le 25 par la cour d'assises de Bruges. Le jury ayant déclaré la culpabilité de l'accusé par 7 voix contre 5, la cour s'est réunie à la minorité du jury.

— Le *Journal de Luxembourg* n'espère plus rien de la diplomatie pour la restauration du royaume des Pays-Bas. « Le nœud se résoudra, dit-il, dès que la diplomatie cessera d'intervenir; cette diplomatie rouée et boiteuse, qui n'est que le procréateur de la politique des intérêts actuels, dont elle prend merveilleusement le masque. »

— Une frégate danoise de 50 canons est entrée au port de Livourne, pour transporter à Copenhague une partie des travaux que Thornwaldsen a exécutés en marbre pour sa patrie où il compte se rendre dans le courant de l'été, pour assister au placement de ces sculptures.

— On lit dans le *Standaard van Vlaenderen*, de Bruges:

« M. Jules Busschop, notre concitoyen, qui a obtenu le 1^{er} prix au concours de Bruxelles, l'année dernière, s'occupe ici en ce moment de la composition d'une messe à grand orchestre. Six hymnes religieux du même artiste sont en ce moment sous presse en Allemagne. »

— L'Académie impériale des *Scrutateurs de la nature* de Moscou, établie sous les auspices de l'empereur de Russie et présidée par le savant prince M. le chevalier d'Obolensky, vient de nommer parmi ses membres, de Kirckhoff, d'Anvers.

— L'administration supérieure des prisons vient de faire confectionner, dans les Flandres, un nouveau métier modèle pour le tissage des toiles militaires. Ce nouveau métier est destiné pour la fabrique de Vilvorde, où l'on en espère un bon résultat.

— La souscription pour les actions de la Société des hauts fourneaux de Marcinelle et Couillet n'est pas encore ouverte, et déjà on offre cinq p. c. de prime sur le montant des actions; hier au Lloyd, un agent de change a traité à ce prix pour cent actions, ou le produit net de 100,000 fr. souscrits. Les de Brouckère (Banque de Belgique) sont en pleine réaction de baisse: leurs cours est purement nominal, puisqu'elles ne trouvent point d'acheteurs à 1 et 1 1/2 p. c. au-dessous de la cote. (*Merc.*)

— On lit dans un journal de Paris: « M. de Peyronnet, mettant à profit les loisirs de sa captivité, s'est livré à de profondes études sur les premiers temps de notre histoire. Le résultat de ces travaux, conçus et exécutés dans le silence et la méditation, sera un grand ouvrage tout-à-fait en dehors des passions politiques de notre temps. Cet ouvrage intitulé: *Histoire des Francs*, doit paraître incessamment chez le libraire Allardin. Nous parlerons de ce livre quand il aura paru. Aujourd'hui nous ne pouvons que l'annoncer comme l'ouvrage d'un esprit élégant et distingué qui, sans contredit, se sera mis à la hauteur de son sujet. »

— On lit dans le *Phare*: « Nous venons d'apprendre d'une source qui mérite toute confiance que M. Jean Cassiers, a refusé la dignité sénatoriale, à laquelle le district de St-Nicolas vient de l'élire à la presque unanimité. »

— Nous recevons de Paris la nouvelle de la mort de Zumalacarrégay, et de Londres celle du prochain départ pour Rotterdam de la princesse de Beyra et des deux fils de don Carlos, qui de là se rendront à Rome. Ils seront accompagnés de l'archevêque de Léon. (*Ind.*)

— M. Rothschild, de Naples, qui se trouve en ce moment à Munich, a pris pour son compte toute la somme encore nécessaire pour la confection du canal de la jonction du Rhin au Danube. Il n'y a donc plus d'obstacles à l'exécution de ce projet grandiose, et on commencera incessamment les travaux. Cet événement est de la plus grande importance, puisqu'il se développe en même temps dans les états du milieu de l'Allemagne un système de route en fer, qui, joint au canal, donnera au commerce une activité qu'on eût regardée comme un rêve il y a dix ans.

En même temps le gouvernement bavarois fait commencer cette année même la canalisation complète du Mein. Les villes de Wurzburg, Kitzingen, Schweinfur et Bamberg y trouvent une perspective favorable, surtout de l'entreposage des marchandises venant de la Belgique et de la Hollande.

— Le *Journal des Débats* confirme aujourd'hui ce qu'il a dit hier sur les mesures prises par le cabinet des Tuileries pour l'intervention indirecte. (*V. Paris.*)

SCIENCES. — Géographie. (1)

Le *Dictionnaire géographique de la Province de Liège*, que vient de publier M. Del Vaux, de Fournon, est un ouvrage aussi utile qu'intéressant. Il comble une lacune dont l'inconvénient se faisait évidemment sentir; et quoique cet ouvrage ne soit point une œuvre d'imagination, mais simplement un recueil de faits, c'est peut-être le livre le

(1) Voir les annonces.

plus neuf que la presse belge ait produit depuis long-temps.

Les Dictionnaires géographiques publiés jusqu'ici, conçus en général dans des bornes très-resserrées, ne se sont occupés, et ne pouvaient s'occuper en effet, que de la description des royaumes, des grandes cités, des mers, etc. Il existe cependant un nombre considérable de lieux, de villes, de villages de notre Province, dont la situation les produits, l'importance, les faits historiques qui s'y rattachent, sont susceptibles de fixer toute notre attention. Nous en chercherions vainement la description dans les livres publiés jusqu'aujourd'hui; ce n'est que dans le dictionnaire de M. Del Vaux que nous pourrions trouver ces renseignements curieux, intéressants, utiles, et le tout classé avec un soin et un ordre remarquables.

Il existe dans les environs de Liège, un grand nombre de villages que nous traversons chaque jour, et qui ne rappellent à notre souvenir aucun des faits historiques dont ils ont jadis été le théâtre. Beaucoup ignorent, qu'humbles villages aujourd'hui, ils ont autrefois servi de demeure ou donné naissance aux hommes les plus célèbres; passons quelques heures à feuilleter l'ouvrage de M. Del Vaux, et nous aurons acquis une connaissance suffisante de tous ces faits; à l'appui de cette opinion, nous y puiserons la citation suivante, qui concerne le petit village de Jupille:

« On prétend que Jupille fut une maison de plaisance, ou la demeure ordinaire du fameux Pepin de Herstal, qui y mourut le 16 décembre 714. Foulon et Bouille avancent que le roi Pepin le bref y a tenu sa cour; il y célébra les Pâques de l'an 760. Plusieurs croient que Charlemagne y prit naissance.

« Le village de Jupille, l'un des plus anciens du pays de Liège, a été aussi l'un des plus vastes fiefs qui y fussent compris. Il tenait un rang distingué entre les biens de ces braves et fameux ducs d'Austrasie, qui formèrent la seconde race des rois de France. Le partage qui se fit de l'Austrasie, en 870, mit Jupille entre les mains de Louis le Germanique, dont les descendants formèrent en Allemagne une branche séparée, qui par son extinction donna lieu à l'établissement d'un empire électif à qui tous ses biens furent adjugés. Jupille suivit le sort commun, et passa d'empereur à empereur jusqu'à Henri II, surnommé le *Saint*, qui en gratifia l'église de Verdun, laquelle se maintint dans cette possession jusqu'à l'an 1266, époque où l'église de Liège reçut la terre de Jupille à titre d'emphytéose, sous la redevance annuelle de 100 marcs liégeois. Le diplôme de cette concession se trouve dans *Fisen* et dans le recueil diplomatique de *Miro*.

« On voyait dans le village, les ruines d'une tour, qui passait pour les restes du palais de Pépin; mais depuis deux ou trois ans, ces ruines ont entièrement disparu. »

L'auteur n'a rien négligé pour rendre son ouvrage le plus complet possible; il a puisé sur les lieux mêmes la plus grande partie de ses matériaux. En citant une ville, il rappelle son origine lorsqu'elle est connue, il établit sa distance des autres villes ou villages qui l'entourent; il indique si le territoire offre des plaines unies ou s'il est entrecoupé de collines; il décrit les ruisseaux qui l'arrosent, ses principales productions, l'industrie qui lui est particulière; il compte le nombre des maisons, celui des habitants; il raconte les faits historiques qui s'y sont passés; il cite et fait connaître les hommes distingués qui y reçurent le jour; tous ces détails physiques, statistiques, industriels, géologiques, font du travail de M. Del Vaux, un ouvrage important et utile, et sa narration claire, simple et précise en fait encore un livre d'une lecture agréable.

Une chose que beaucoup de personnes ignorent, et dont la connaissance peut, dans mainte occasion, devenir très-utile, c'est la différence qui existe entre la contenance de la verge dans les diverses communes de notre province, différence qui va de quinze jusqu'à vingt pieds. Dans un tableau placé à la fin de son Dictionnaire, M. Del Vaux a indiqué avec un soin minutieux, ces diverses différences, en y ajoutant encore leur valeur en mesure métrique.

ETAT CIVIL DE LIEGE du 29 juin.

Naissances : 6 garçons, 4 filles.

Décès : 3 garçons 3 filles 1 homme, 2 femmes, savoir :
Walthère Leponce, âgé de 21 ans, serrurier, sur le bougnoux, célibataire. — Marie Louise Simon, âgée de 43 ans, journalière, derrière les potiers, épouse en deuxième nocés, de Pierre Joseph Crabay. — Marie Joseph Lambertine André, âgée de 42 ans, sans profession, rue Terre en Bêche, épouse de Philippe Chaland.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

La Société des Six Bonniers, à Seraing, ayant plusieurs fours à calciner en activité, informe MM. les consommateurs qu'elle peut leur fournir du COAK de première qualité à un prix modéré. Les personnes qui voudront bien l'honorer de leurs commandes, sont priées de s'adresser à M. H. MOYSE, leur receveur à Ougée. 820

BANQUE LIÉGEOISE.

L'administration a l'honneur d'informer qu'à compter du mois prochain, elle délivrera des obligations à terme de un à dix ans de date, PORTANT INTERET à 4 pour cent l'an, payables par semestre. Ces obligations seront en nom, à ordre, ou au porteur, au gré des preneurs.

Les capitalistes qui désirent en obtenir, doivent souscrire au bureau de la banque, place St. Denis, n° 637, de neuf à une heure, les obligations seront délivrées d'après le rang de la souscription. 831

A VENDRE une MAISON récemment bâtie, à Liège, rue Sœurs de Hasque, sans n° et attenant au n° 158. S'adresser au notaire ADAM. 787

Le syndic définitif à la faillite de G. J. Lelarge invite les créanciers dont les créances n'ont pas été vérifiées dans les délais fixés, à se présenter mardi 7 juillet 1835, à 10 heures, précises du matin, au local des audiences du tribunal de commerce, à Liège, à l'effet de faire procéder à cette vérification, à défaut de quoi ils ne seront pas compris dans les répartitions à faire. Liège, le 30 juin 1835. SUTOR avocat, syndic. 850

A VENDRE

PAR EXPROPRIATION FORCÉE.

Une belle MAISON, propre au commerce, appendices et dépendances, portant le numéro 577, située rue du Pont d'Avroy, en la ville de Liège quartier du sud, arrondissement et province de Liège, occupée par Mathieu Bodson, partie saisie, qui y exerce la pharmacie.

Elle a été saisie par le ministère de l'huissier Dieudonné Mordan, muni d'un pouvoir spécial à cet effet, à la requête de MM. Pierre Jean Felix Dery, sans profession, et Pierre Joseph Destrivaux, professeur à l'université de Liège domiciliés à Liège, ce dernier agissant en qualité de tuteur de Marie Josephine Pauline, Dieudonné Léonard Alexandre et Pierre Joseph Edouard Dery, enfants mineurs des défunts Jacques Paul Dery et Marie Thérèse Josephine Collardin, son épouse, sur Mathieu Bodson, pharmacien, demeurant à Liège, rue du Pont d'Avroy, par procès-verbal du vingt octobre 1834, enregistré à Liège, le même jour.

Des copies entières du dit procès-verbal de saisie ont été laissées avant son enregistrement à M. Lambert Joseph Dery, greffier de la justice de paix des quartiers du sud et de l'ouest de la ville de Liège; et à M. Louis Jamme, bourgmestre de la même ville de Liège.

Il a été transcrit au bureau de la conservation des hypothèques de Liège, le dit jour, vingt octobre 1834, et au greffe du tribunal civil de première instance, séant à Liège, le vingt quatre même mois.

Par jugement rendu le cinq mars 1835 par le tribunal civil de première instance, séant à Liège, dûment enregistré, la dame Péronille Lambinon, sans profession, épouse de M. Mathieu Joseph Lamarche, négociant, et ce dernier même qui autorise son épouse, M. Lambert Nicolas Joseph Lambinon-Willems, négociant, M. Michel Henri Guillaume Lambinon, avocat, la dame Catherine Lambertine Lambinon, veuve de M. Jean Théodore François Massart, réaliée à M. Jean François Simon Darfontaine, contrôleur du cadastre, et ce dernier même qui autorise son épouse, ces deux derniers tant en propre qu'en qualité de tutrice et co-tuteur des enfants issus du mariage de ladite dame Catherine Lambertine Lambinon avec ledit M. Massart, tous domiciliés à Liège, ont été subrogés auxdits MM. Dery et Destrivaux à l'effet de continuer les poursuites sur ladite saisie.

En exécution de ce jugement, lesdits subrogés feront procéder à la première publication du cahier des charges, le premier juin 1835, dix heures du matin, à l'audience des criées dudit tribunal civil.

M^e Guillaume Joseph Emonts, avoué, demeurant rue Souverain-Pont, à Liège, occupe pour les poursuivans.

Les trois publications du cahier des charges ayant eu lieu, l'adjudication préparatoire se fera à l'audience des criées du tribunal civil de première instance, séant à Liège, le vingt juillet mil huit cent trente-cinq, sur la mise à prix de six mille francs. EMONTS, avoué. 848

MOULIN A EAU ET CHASSE A LOUER

Dans la commune de la Gleihe, à trois lieues de Liège, canton de Hologne aux Pierres, premier district de la province de Liège.

A LOUER pour le 15 MARS 1836, un MOULIN à farine, mû par l'eau qui ne manque jamais, avec 8 1/2 bonniers de jardin, prairies et terres labourables. Ce moulin est muni de trois meules, l'une pour le froment, l'autre pour le seigle, et la troisième est une hessure pour perler l'orge ou l'épeautre. Il y a aussi une batterie au chanvre. Ce Moulin est tout neuf, n'étant bâti que depuis peu d'années; tous les bâtiments sont couverts en ardoises. 2° Plus à LOUER présentement, dans ladite commune de la Gleixe, la chasse sur environ trois cents bonniers, tant bois que terres labourables.

S'adresser pour ces LOCATIONS, au château de Haute-penne, situé dans ladite commune. 847

On désire trouver à LOUER pour la Noël prochaine, UNE MAISON spacieuse dans le centre de la ville. S'adresser à M^e LAMBINON, notaire, rue derrière l'hôtel de ville, n° 1002. 849

On donne avis que la VENTE qui a été annoncée pour le 6 JUILLET de diverses PIÈCES DE TERRE sises à Tihange, n'aura pas lieu. 852

Le 16 JUILLET 1835, à neuf heures du matin et le lendemain à la même heure s'il y a lieu en la salle des séances de la justice de paix du canton de Herve, au local de l'ancien collège à Herve, à la requête des héritiers et représentants de M. Theodore Joseph Lejeune et des demoiselles Marie Catherine Joseph Lejeune et Marie-Marthe Joseph Lejeune, en leur vivant reiters propriétaires à Battice, il sera procédé par le ministère de M^e BIERLAIRE, notaire à la résidence de Thimister, à la VENTE aux enchères des IMMEUBLES et CAPITAUX de rentes ci après désignés appartenans aux susdits héritiers et représentants; savoir :

IMMEUBLES.

1° Une ferme, située à Xheneumont, commune de Battice, consistant dans des bâtiments d'habitation et d'exploitation, jardin légumier et cinq pièces de prairies mesurant six bonniers métriques 54 perches : le tout occupé par le sieur Winandy.

2° Une maison inhabitée, contenant 76 aunes en superficie, avec un jardin contigu et une pépinière aussi contigue mesurant ensemble neuf perches 68 aunes. le tout situé à Battice, joignant à la maison de Charles Delhez, boulanger.

3° Une maison et un petit jardin contigu, situés à Battice, commune de Battice, occupés par le sieur Jean François Delhez, négociant.

4° Deux mai-sons couvertes en ardoises avec jardin, le tout situé à Xheneumont, commune de Battice.

5° Deux autres maisons tenant ensemble, avec cour, jardin et fournil, situés au même endroit.

CAPITAUX DE RENTES

1° Un capital de 1501 francs 38 centimes, portant intérêt à cinq pour cent par an, dû par M. Donnay, médecin à Herve.

2° Un capital de 869 francs portant intérêt à 5 p. c. par an, dû par les enfans de Jean Bonge, de Herve.

3° Un capital de 486 francs 22 centimes, portant intérêt à cinq pour cent par an, dû par le sieur Jacques Hubert Jammin et consors, de Thimister.

4° Un capital de 273 francs 50 centimes, produisant une rente annuelle de 13 francs 67 centimes (neuf dalers), dû par Nicolas Ernolet, de Charneux.

5° Un capital de 7293 francs 44 centimes, produisant intérêt à 4 p. c. par an, dû par la commune de Battice.

6° Un capital de 167 francs 43 centimes, produisant une rente annuelle de 153 litrons 56 dés (cinq setiers), dû par madame la veuve Servais Halleux, de Battice.

7° Une capital de 303 francs 89 centimes, produisant une rente annuelle de 12 francs 15 centimes, dû par le sieur Mathieu Piron, de Charneux.

8° Un capital de 262 francs 14 centimes, produisant intérêt à cinq pour cent par an, dû par Hubert Joseph Closset, boulanger à Chaineux, commune de Battice.

9° Un capital de 105 francs 34 centimes, produisant une rente annuelle de cinq francs six centimes, dû par le sieur Jean Joseph Godfroid, de Thimister.

10° Un capital de 948 francs 14 centimes, portant intérêt à cinq pour cent par an, dû par Michel François Bodson, de la commune de Battice.

11° Un capital de 729 francs 34 centimes, portant intérêt à cinq pour cent par an, dû par les représentants de Nicolas Beaujean.

Les immeubles sus-désignés seront exposés en vente devant M. le juge de paix du canton de Herve, et les capitaux de rentes en présence des parties intéressées et des tuteurs et subrogés tuteurs de la mineure et de l'interdit.

Les IMMEUBLES et les CAPITAUX de rentes qui n'auront pas été vendus le 16 juillet 1835, pourront être RE-EXPOSES EN VENTE le lendemain aux lieux et heures sus-désignés.

S'adresser pour connaître les conditions de la vente audit notaire, en son étude, à Thimister.

A Thimister, le vingt juin 1800 trente-cinq. BIERLAIRE, notaire. 796

A VENDRE aux enchères publiques, en l'étude du notaire DE BEEVE, le mardi 14 courant, à trois heures de relevée, une MAISON avec ses dépendances, cotée n° 273, avantageusement située pour le commerce, place de l'Université, coin de la rue Sœurs de Hasque; sous les clauses à voir chez ledit notaire, rue Sœurs de Hasque, n° 281. 851

SIROP DE JOHNSON,

Calmant du système nerveux et diurétique, chez MM. L. Decat, pharmacien à Bruxelles; Froment, pharmacien à Gand; Carette, pharmacien à Tournay; Van Miert, pharmacien à Mons, Lony, pharmacien à Namur; Janné, pharmacien à Liège; Wanhal, pharmacien à Louvain; Etienne, pharmacien à Verviers.

Pour toute la Hollande, on peut s'adresser chez MM. Mouton et fils, pharmaciens à La Haye. 776

DICTIONNAIRE GÉOGRAPHIQUE ET STATISTIQUE

DE LA

PROVINCE DE LIÈGE.

PAR HENRI DEL VAUX, DE FOURON.

PRIX : 5 Fr. AU BUREAU DU POLITIQUE.

COMMERCE.

Fonds anglais du 26 juin. — Cons., 91 3/8 0/1. belge, 100 — Holl. 55 1/2. Port. 85 0/10. Esp. cortés, 41 0/10, diff. 16 1/2 à 17 1/2, passive 00 0/1. Scrip. 0.

Bourse de Vienne du 20 juin. — Métalliques, 402 0/10. — Actions de la banque 1352 0/10.

Bourse d'Amsterdam du 27 juin. — Dette active 55 1/4 000 — Dito, 5 0/10, 100 3/4 000. — Dito Différée, 0 00/000 0. — Bill. de chance 24 7/8. — Synd. d'amor. 94 1/2 0. — Dito, 3 1/2 0/10, 79 3/8 0. Contrib. de guerre, 000 0/10 Bill. du trés., 6 0/10, 0 0/10 0. — Société de comm. 000 0/10 00. — Rus. h. et comp. 103 3/4. — Dito 1828 et 1829, 403 1/2 00 — C. ch. II. 1831, 1833 98 7/8. — Dito ins. au gr. liv. 68 1/8 000 Dito emp. à L., 5 0/10, 00 00. — Prus. nég. à L., 6 0/10, 00 0/10. — Danem. à Lond., 00 0/10. — Rente franç. 00 0/10 0. — Rente perp. d'Espagne, 0 0/10 — Dito d'Amst., 41 0/10 0. — Dito à Londr., 3 0/10, 26 0/10 000 — Dito à Paris, 0 0/10. — Dito à Anvers, 00 0/10. — Dette diff. d'Esp. à Paris, 16 0/10 0000. — Bons cortés à Lond. 29 7/8. — Coupons des cortés, 0000. — Vienne actions de la banq., 0000. — Métalliques, 98 5/8 — Act. Rot. 1^{re} levée, 000. — Dito 2^e levée, 000 0 — Lots de Pologne, 000 0/10 00. — Naples falcon. 00 0/10. — Dito à Londres, 00. — Brésiliens, 83 7/8 0. — Grecs 0 — Lots Prussiens 111 0/10.

Bourse d'Anvers du 29 juin.

Effets publics.

Empr. belge	100	P
Lots de Pologne	120	P
Brésiliens	83 1/4	P
Empr. Guebhard	43	P
Rente perpétuelle	40 1/2 1/4	A
Cortés	30 29 3/4	P
Coupons dito	17	
Dette différée	16 1/4	
Empr. Ardoir.	42 3/4 1/2	
" Romain	99 3/4	A
" Tavolien	60 3/4	P

Les fonds espagnols pour lesquels on n'a point trouvé d'acheteurs pendant la bourse, sont restés très-faibles après la cote, perpétuelles 40 P.

MARCHANDISES. — Vente par contrat privé.

150 balles café Sumatra à 31 1/2 cts. cons.
20 balles café Brésil, prix inconnu.

Arrivages au port d'Anvers, du 27 et 28 juin.

Le sloop belge Joséphine, cap. Zoutelief, v. de Marennes, ch. de sel.
Le brick rostokoïsis Hermes, cap. Ramm, v. de Riga, ch. de bois.
Le brick anglais Molson, c. Elliott, v. de Rio-Janeiro, ch. de café.
Le brick belge Leeuw, cap. Goedts, venant de la Havane, ch. de sucre.

Bourse de Bruxelles, du 29 juin. — Belgique. Dette active 54 1/2 P 0 Emprunt de 48 mill., 100 1/8 P — Actions de la société générale (5) 840 0/10 A. Société de comm. de cette ville, 118 1/2 P. Banque de Belgique (5) 110 0/10 P. Hollande. Dette active, 55 0/10 P — Espagne. Guebhard, 43 0/10 P. 00. Perpét. Anvers 4 p. 0/10. Id. Amsterdam 5 p. 0/10, 40 1/4 P — Idem Paris 3 p. 0/10, 0 0/10 0. Cortés à Londres, 31 1/4 A. Dette différée, 16 3/4 P.

H. Lignac, imp. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège